

# AVIS PUBLIC

## MRC DE LOTBINIÈRE

AVIS PUBLIC EST, par la présente donné par le soussigné, directeur général, que la Municipalité Régionale de Comté de Lotbinière, adoptera à une session ultérieure le règlement 303-2020 remplaçant le règlement no. 295-2019 sur la vidange des installations septiques sur le territoire des municipalités locales participantes de la MRC de Lotbinière.

Fait et donné à Sainte-Croix, ce 17 février 2020.



**Stéphane Bergeron**  
Directeur général

### CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, directeur général, certifie sous mon serment d'office avoir affiché le présent avis public le 17 février 2020 aux endroits ordinaires d'affichage dans la municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 17 février 2020.

Signé :  \_\_\_\_\_

**Stéphane Bergeron**  
Directeur général